Résolution sur le séisme en Haïti

2010/2518(RSP) - 18/01/2010

Le Conseil, convoqué en **session extraordinaire** par la Haute Représentante, a exprimé ses condoléances et sa solidarité au peuple haïtien à la suite des très nombreuses pertes de vies humaines et des dégâts considérables causés par le tremblement de terre du 12 janvier. Il a salué le travail accompli par les autorités haïtiennes et les organisations humanitaires, ainsi que la mobilisation mondiale rapide face à cette crise.

Le Conseil s'est félicité que la Commission européenne se soit, dans un premier temps, engagée à verser une aide humanitaire totale de **30 millions EUR** et que les États membres se soient pour l'heure engagés à verser un montant supplémentaire de **92 millions EUR**. Il s’est félicité également du fait que, pour l'aide d'urgence non humanitaire, qui vise notamment à rétablir les moyens d'action publics, une première contribution financière de **100 millions EUR** sera fournie par les instruments de l'UE. Enfin, il a salué la proposition de la Commission de dépêcher une équipe commune d'experts de l'UE pour évaluer les besoins les plus urgents, notamment pour soutenir la capacité d'action des autorités haïtiennes.

Pour ce qui est des contributions éventuelles des États membres, le Conseil reviendra sur cette question lors de sa prochaine session, le 25 janvier 2010.

Le Conseil demande que, en temps utile et après que les besoins postérieurs à la phase d'urgence auront été pleinement évalués, **une conférence internationale** soit organisée. À cet égard, il demande qu'une initiative soit prise dès que possible au niveau de l'UE en vue de la **reconstruction après la phase d'urgence**, pour répondre aux besoins de développement à long terme en tirant parti de l'ensemble des ressources, des compétences et des modes de financement disponibles dans l'UE et dans les États membres, en prenant en considération les contributions des États membres aux organes multilatéraux et en répartissant clairement les tâches entre les institutions de l'UE et les États membres.

Le Conseil note que, selon les premières indications de la Commission, la contribution provenant des instruments de l'UE pour financer l'aide à plus long terme s'élèvera à 200 millions EUR. Il insiste sur la nécessité **d’assurer un maximum de synergies** entre tous les volets de l'assistance à court, à moyen et à long terme.